

L'an deux mil seize, le dix-sept octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le dix octobre deux mil seize, se sont réunis à la salle des fêtes de Ménétréol sur Sauldre, sous la présidence de Monsieur Mardesson.

Délibération n° 2016-10-43

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Conseillers titulaires : 28

Mesdames Annette RAFIGNAT, Laurence RENIER, Martine MALLET, Marie-France DORISON, Ariane CHESTIER, Denise SOULAT, et Sylvie GIBOINT.

Messieurs Denis MARDESSON, Jean-Marc LETOURNEAU, Jean CASSIER, François GRESSET, Jean-Claude TURPIN, Sylvain DUVAL, Jean-Pierre ROUARD, Alain TASSEZ, Patrick DECROIX, Jean-Pierre ENGUERRAND, Lionel POINTARD, Ulrich BAUDIN, Xavier TABOURNEL, David DALLOIS, Joël COULON, Gérard CHALINE, Bernardino ADDIEGO, Gilbert ETIEVE, François COUDRAT, Béraud DE VOGÛE et Lucien RAFFESTIN.

Conseillers suppléants : 1 – Monsieur Florent DE SANDE.

Conseillers titulaires absents : 9- Mesdames Anne CASSIER, Annette BUREAU et Claudine RUZE.

Messieurs Pascal MARGERIN, Hugues DUBOIN, Daniel GAUTIER et Hervé DE POMYERS.

Pouvoirs : 1 – Madame Annette BUREAU donne pouvoir à Madame Laurence Renier

Objet : ADMINISTRATION GENERALE – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Délibération visant à autoriser le Président à lancer une consultation pour le recrutement d'un cabinet d'études portant sur le transfert et la gestion des ZA des communes à la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2017

Vu la Loi NOTRe 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération n°2017-07-27 approuvant la modification statutaire de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 5 octobre 2016

Considérant que dans le cadre de la loi NOTRe et à compter du 1^{er} janvier 2017, les communautés de communes sont désormais entièrement compétentes pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de toutes les zones, d'activité, industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire.

Afin de préparer la mise en œuvre de cette future gestion et au vu de la complexité des transferts à opérer entre les communes et la communauté de communes, (définition des prix de cession, réalisation d'acte notarié ou administratif de transfert, évaluation des charges de fonctionnement, impact sur la fiscalité ...) il convient de mener une étude juridico-financière portant sur ce transfert.

Le Président propose donc de prendre une délibération visant à :

- Approuver le lancement d'une consultation pour le recrutement d'un cabinet pour réaliser une étude juridico-financière sur le transfert des ZA des communes à la Communauté de Communes,*
- Inscrire la dépense au budget principal,*
- Autoriser le Président à engager toutes les démarches nécessaires afin de solliciter les subventions auprès des financeurs publics,*
- Autoriser le Président à signer tout acte afférent à la présente délibération.*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 30, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté,

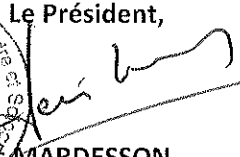
DECIDE

Article 1^{er} : D'APPROUVER le lancement d'une consultation pour le recrutement d'un cabinet pour réaliser une étude juridico-financière sur le transfert des ZA des communes à la Communauté de Communes.

Article 2 : D'INSCRIRE la dépense au budget principal.

Article 3 : D'AUTORISER le Président à engager toutes les démarches nécessaires afin de solliciter les subventions auprès des financeurs publics.

Article 4 : D'AUTORISER le Président à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Pour extrait conforme
Le Président,

Denis MARDESSON

